

Éditorial

PCP : le piège écolo-libéral

Les députés écologistes, certains pêcheurs côtiers se réjouissent du vote massif du Parlement européen en faveur de la réforme de la PCP. D'autres se sont également réjouis comme les dirigeants de PEW aux États-Unis et les pays du Nord de l'Europe qui ont déjà procédé à la liquidation des deux tiers de leurs pêcheurs, y compris côtiers. Les pêcheurs qui pensent tirer profit de cette réforme sont soit ceux qui s'estiment assez riches pour résister à la concentration et à l'élimination programmée, soit des représentants de la petite pêche côtière cajolés par les ONGE et les députés. Pourtant la nouvelle campagne lancée en février par « Fishfight », en Grande-Bretagne, pour la création de 130 réserves, l'interdiction des dragues et chaluts, le boycott des coquilles Saint-Jacques draguées en dit long sur l'arrogance et les objectifs réels de ces ONGE. La création des réserves intégrales concerne d'abord les pêcheurs côtiers au rayon d'action limité, ils doivent donc bien contrôler les impacts de ces réserves, qui peuvent être neutres, positifs ou négatifs selon les objectifs et les localisations. La campagne anti-drague va toucher directement les pêcheries françaises les plus solides et les mieux gérées qui assurent la base de revenus des côtiers de la Manche. Derrière les Réserves et les AMP, PEW et Damanaki, se profilent les futures exclusions des pêcheurs pour les champs d'éoliennes, les extractions diverses, le tourisme, etc. Pour Maria Damanaki, comme pour PEW, OAK et les autres fondations américaines, la pêche n'a pas d'importance comme activité économique, ce qui compte, c'est tout le reste qui fonde la stratégie de la croissance bleue; l'état des ressources sert d'alibi pour éliminer les pêcheurs. PEW est passée maître dans l'investissement des centres de pouvoir pour imposer ses conceptions conservationnistes et libérales. Après avoir mis la main sur la politique maritime des États-Unis, elle a investi les institutions européennes en s'appuyant sur les ONGE. En annonçant la création de sa commission mondiale des Océans, elle va maintenant contrôler les politiques des organisations des Nations unies, tout en se présentant comme une ONG ! Quelle est la légitimité démocratique de PEW et des autres fondations ? Elles n'ont de compte à rendre qu'à leurs financeurs issus des multinationales. Elles représentent le pouvoir de l'argent, quand elles sont aussi hégémoniques, elles sont la négation de la démocratie dans une Europe à la dérive. Elles constituent une philantocratie et nous avons envie de leur dire : dégagez !

Alain Le Sann



Sommaire

RÉSERVES MARINES

**Accapement des océans
et dépossession des pêcheurs**
pages 2-7

UE – MAURITANIE

Laissez nous notre poulpe !
pages 8-10

VIZHINJAM

Un port menace les pêcheurs
pages 10-12

BLUE CHARITY BUSINESS

**PEW Charitable Trust :
comment les Verts américains
imposent leur conception
du bleu**
pages 13-17

BUGALED BREIZH

Que vaut la parole d'un pêcheur ?
pages 17-20

**Festival
Pêcheurs du Monde**

**Lorient,
du 19 au 24 mars 2013**

Réserves marines : accaparement des océans et déposssession des pêcheurs

Depuis une vingtaine d'années (Sommet de la Terre de Rio en 1992), de nombreux biologistes et ONGE, puissamment soutenus par des fondations, des organisations internationales, des agences publiques, des dons privés mais aussi de plus en plus de sociétés multinationales, imposent l'idée que l'un des meilleurs moyens de préserver la biodiversité marine et les ressources de pêche est de multiplier les réserves intégrales et les Aires marines protégées (AMP). Après avoir imposé ce modèle à terre en réclamant sans cesse une extension des réserves terrestres (objectif 17% adopté, avec un objectif de 25% plus tard), les ONGE ont obtenu à Johannesburg en 2002 l'établissement d'AMP sur 20% des océans, dont la moitié en réserves intégrales. En réalité, pour beaucoup, ce n'est qu'une étape, et Greenpeace revendique déjà des réserves sur 40% des océans. Pour le grand public, sensibilisé par des discours et des films catastrophistes ou d'autres exaltant la beauté des réserves marines (*Planète Océan* de Yann Arthus Bertrand), cette demande est simple et évidente. Pourtant, les réserves intégrales en particulier, soulèvent d'énormes questions et problèmes. Elles ne permettent pas toujours de résoudre les problèmes d'érosion de la biodiversité et elles posent de sérieux problèmes d'exclusion, bien analysés et documentés à terre et déjà sensibles en mer. Il ne s'agit pas pour autant de diaboliser l'action et encore moins les objectifs des ONGE. Parmi celles qui sont engagées sur le terrain

de la conservation par les réserves, il y a des pratiques très diverses; certaines sont parfois très respectueuses des droits humains dans leur action et pas seulement dans leurs déclarations. Au sein même d'une ONGE qui se contente d'afficher ses objectifs environnementaux sans se préoccuper des impacts sociaux de ses programmes, les professionnels engagés sur le terrain peuvent avoir de bonnes relations avec les populations concernées. Il ne s'agit donc pas de condamner par principe les réserves intégrales, ni les objectifs respectables des ONGE, mais de montrer qu'au sein même du mouvement conservateur, beaucoup de scientifiques, d'écologistes s'interrogent sur les méthodes, les résultats et les conséquences sociales parfois dramatiques des mises en réserves de territoires terrestres et marins. Cependant les dirigeants des ONGE et des fondations qui les soutiennent ont plutôt tendance à ne pas divulguer le contenu des débats internes qui pourrait ternir leur belle image de sauveurs de la planète¹. Malgré la suffisance et l'arrogance des grosses ONGE, qui leur permettent de monopoliser les médias, il existe un vrai débat sur la pertinence de leurs méthodes et objectifs, leur compatibilité avec les droits humains.

Les fondements idéologiques

La promotion des réserves intégrales pour protéger la biodiversité est fondée sur deux concepts élaborés aux États-Unis, la « Wilderness » et la « Tragédie des communs ».

La « Tragédie des communs » a été théorisée dans un article célèbre de Garrett Hardin « The Tragedy of the Commons », en 1968², toujours cité, mais rarement dans son intégralité, car on y trouve des passages étonnants, sinon choquants : « Si nous aimons la vérité, nous devons ouvertement rejeter la validité de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, même si elle est promue par les Nations unies. » Dix ans plus tard, dans un ouvrage peu connu, Garrett Hardin va encore plus loin dans son refus de reconnaître les droits humains, parce que selon lui, ils sont en contradiction avec l'impératif de préservation des ressources de la planète. « La justice distributive est un luxe qu'on ne peut se permettre dans un pays où la population englutit ses ressources »; « Comment pouvons-nous aider un pays étranger à échapper à la surpopulation ? C'est clair, le pire, c'est de lui envoyer de la nourriture... Des bombes atomiques seraient préférables. Pendant un certain temps, la souffrance serait terrible, mais elle disparaîtrait rapidement, ne laissant que quelques survivants qui souffriront³. » On comprend que les économistes et écologistes libéraux qui se réclament des analyses de Hardin se contentent de quelques références limitées à leur inspirateur, à vrai dire assez inquiétant, même s'il faut faire la part de la provocation dans ses écrits. La référence à la tragédie des communs se fonde sur le mouvement des enclosures au XVIII^e siècle en Grande-Bretagne qui déposséda

1. Mac Chapin, « A Challenge to Conservationists », in *World Watch Magazine*, nov.-déc 2004, voir également, *Problematising Neoliberal Biodiversity Conservation: Displaced and Disobedient Knowledge* Washington D.C., American University, Department of Anthropology, 16-19 mai 2008. Compte-rendu d'une rencontre d'anthropologues dont Mac Chapin.
2. Garrett Hardin, « The Tragedy of the Commons », in *Science*, vol. 162, décembre 1968.
3. Garrett Hardin, *The Limits of Altruism, an Ecologist View of Survival*, Indiana University Press, Bloomington, 1977. Cité par Mark Dowie, in *Losing Ground*, MIT Press, Cambridge, 1995, 320 p.

des milliers de paysans de leurs droits collectifs sur les terres et ressources communes, au bénéfice des grands propriétaires terriens et des industriels. Aujourd'hui, on assiste à un processus du même genre en mer et dans les zones côtières⁴. Parmi les bénéficiaires figurent de puissantes sociétés intéressées par les ressources minérales et vivantes, mais aussi les ONG promotrices et parfois gestionnaires des réserves, souvent en lien avec des intérêts touristiques, et financées par des multinationales. Ce sont ces ONG qui façonnent l'opinion publique pour faire accepter le mouvement de privatisation des océans. Elles justifient la dépossession des communautés côtières de leurs droits par la dégradation de la biodiversité et la nécessité de faire intervenir des acteurs extérieurs compétents pour sauver les océans, selon l'approche défendue par G. Hardin. Pour eux, les pêcheurs ne disposent pas de droits sur des ressources communes car ces biens communs sont surtout des biens publics et l'État propriétaire, au nom de la collectivité nationale, ne peut attribuer que des privilèges, des autorisations, sous conditions financières et/ou écologiques. La référence à la biodiversité comme patrimoine commun de l'humanité se retourne contre ceux qui ont disposé pendant des siècles de ressources communes sous leur contrôle, mais sans droits de propriété reconnus. Selon Hardin, il est impossible de confier la gestion des espaces à protéger à leurs habitants et il faut donc les exclure, si les ONG le jugent nécessaire sur la base des avis considérés comme scientifiques; bien sûr ces avis sont toujours ceux de biologistes et jamais d'anthropologues ou de géographes.



Source : *Down To Earth*, 15 octobre 1997.

La Wilderness, comme fondement imaginaire des modèles de conservation, est née aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle, avec la création du parc de Yosemite en Californie. Ce parc a été créé suite à la diffusion de photographies d'une nature merveilleuse qui ont façonné l'imaginaire américain. Ces photographes ont appelé cette vision de la nature vierge « Wilderness », c'est-à-dire un lieu qui n'a pas connu l'empreinte de l'homme et représente la nature idéale. En réalité, même aux États-Unis, c'était « un mythe, une fiction qui s'est répandue partout dans le monde et, pendant un siècle ou plus, a déterminé le programme de conservation de l'Humanité⁵ ». Ces aventuriers photographes ont en effet systématiquement évacué tout signe de présence humaine sur leurs clichés, alors que les Indiens occupaient la Vallée de Yosemite depuis des millénaires. Le résultat concret fut l'expulsion des Indiens de leur territoire ancestral et il en fut de même pour les autres parcs, parfois avec une extrême violence.

Le processus de création des parcs s'inscrit dans la stratégie coloniale d'expropriation des indigènes et de négation de leurs droits. Ce n'est pas non plus un hasard si l'Afrique du Sud de l'apartheid est l'un des pays où les parcs naturels privés et publics sont les plus importants. L'un des fondateurs du WWF en Afrique du Sud était l'un des plus farouches partisans de l'apartheid. À l'opposé, les anthropologues qui ont vécu avec les peuples indigènes ont mis l'accent sur les rapports étroits qu'ils entretenaient avec la nature. Pour eux, le meilleur moyen de préserver les écosystèmes était de les confier à ceux qui avaient su en vivre pendant des siècles tout en assurant la préservation de la biodiversité. Pour Mark Dowie, « en glorifiant les merveilleux paysages vierges, qui existent seulement dans l'imagination des Romantiques, les conservationnistes occidentaux ont détourné l'attention des lieux où vivent les gens et des choix quotidiens qui détériorent réellement la nature dont ils font partie⁶ ». S'il y a des divergences entre les divers courants du conservationnisme américain,

4. Tor Benjaminsen, Ian Bryceson, *Conservation, green/blue grabbing and accumulation by dispossession in Tanzania.*, The Journal of Peasants Studies, vol. 39, n° 2, avril 2012.

5. Mark Dowie. *Conservation Refugees, the Hundred-Year Conflict Between Global Conservation and Native Peoples.* MIT Press, Cambridge, 2009, 340 p.

6. Mark Dowie. *op. cit.*, p. 18.

entre ceux qui défendent la préservation intégrale et ceux qui admettent l'intégration de certains usages dans un projet de conservation, l'idéal de « Wilderness » constitue leur imaginaire commun. Pour certains, la nature exclut la présence humaine, pour d'autres l'Homme est partie intégrante de la Nature mais il faut malgré tout préserver ou restaurer des espaces remarquables témoins de cette Wilderness. Par ailleurs, il ne suffit pas de faire de l'homme un élément des écosystèmes, il faut encore y définir son rang et sa place. Doit-on en faire un être vivant parmi d'autres comme Colline Serreau qui écrit : « L'Homme n'est supérieur à rien » ; « s'autoproclamant la race la plus évoluée, ils devraient avoir l'intelligence de s'interroger sur cette soit-disant supériorité⁷ ». À la notion d'écosystème privilégiée par les biologistes, les géographes préfèrent la notion de milieu : « Le milieu géographique d'un lieu comprend des éléments d'ordre naturel, des artefacts (équipements, réseaux d'infrastructu-

res), des institutions et des cultures, des relations, bref l'ensemble des « mémoires » qu'informent le système du lieu⁸ ». Plus récemment, les géographes ont introduit le concept de « géosystème », plus riche et plus complexe que celui d'écosystème pour analyser les relations de l'homme avec son milieu. Il y a donc en Europe une forte résistance à l'intégration de la « Wilderness » dans l'imaginaire des habitants et les références des scientifiques, pour la bonne raison que l'espace y est densément peuplé depuis des siècles et la nature totalement anthropisée. Aux États-Unis, la faiblesse du peuplement avant l'arrivée des colons, puis la quasi-élimination des Indiens a pu laisser place à cet élément imaginaire, mais il est le produit d'une colonisation. Il existe cependant un milieu naturel où la « Wilderness » peut trouver sa place dans l'imaginaire, c'est le monde marin. Par sa nature, c'est un monde qui n'est pas occupé en permanence par les hommes et, comme le souligne avec humour l'ONG Robin des Bois,

« L'appropriation en est facile ; il n'y a pas de populations indigènes, seulement des organismes aquatiques peu experts en matière de pétitions et de contentieux juridiques⁹. » Les seuls usagers permanents de ces ressources, jusque ces dernières décennies, étaient les pêcheurs. Ces derniers occupent les espaces océaniques à la recherche des poissons depuis des siècles, et pas seulement dans les zones côtières. Les pêcheurs basques ont découvert les richesses de Terre-Neuve avant les explorateurs. D'autres ont sillonné les mers à la recherche des baleines, des thons et autres, bien au-delà des zones côtières. Les océans sont les lieux de travail des pêcheurs depuis des siècles et ils ont de fait profondément modifié les écosystèmes marins et la nature des fonds sur les plateaux continentaux, parfois jusqu'au risque d'extinction de certaines espèces, ce que l'on peut leur reprocher. Cependant cela reste dans une mesure moindre que les transformations réalisées à terre, et il est donc encore possible de rêver à l'existence d'océans vierges de toute intervention humaine. La « Wilderness » façonne l'imaginaire marin avec l'appui des films exaltant la beauté des ressources et des espaces marins. Il est donc possible sur cette base de justifier, plus facilement qu'à terre, l'existence de réserves intégrales, d'autant plus que la place des pêcheurs est de plus en plus marginale dans la société.



Down To Earth. « Sauvez nos vies. Sauvez nos tortues, nos dauphins... » Flic vert.

Les réserves ont entraîné la dépossession de millions de gens

Avant d'analyser l'impact social des réserves marines, il est bon de revenir sur ce qui s'est passé à terre durant plus d'un siècle, jusqu'à aujourd'hui. Durban, en 2003, les délégués des indigènes présents au 5^e congrès mondial des parcs naturels déclaraient :

7. Colline Serreau, *Solutions locales pour un désordre global*, Actes Sud, 2010, cité par Yves Lebahy, Cahier n° 3 des Géographes de Bretagne. *Regards de Géographes, spécificité de l'analyse géographique*, décembre 2012.

8. Cité par Yves Lebahy, *op. cit.*

9. Communiqué de presse du 17 janvier 2013.

«D'abord nous avons été dépossédés au nom des rois et des empereurs, plus tard au nom du développement et maintenant au nom de la conservation¹⁰.» Mark Dowie a réalisé l'une des analyses les plus exhaustives et documentées des relations souvent conflictuelles entre les conservationnistes et les peuples indigènes. Plus de 108 000 réserves ont été créées depuis 1900 à la demande de cinq grosses ONGE conservationnistes : le WWF, Conservation International, The Nature Conservancy, African Wildlife Foundation, Wildlife Conservation Society. La création de ces réserves s'est accélérée dans les dernières décennies avec la prise de conscience de la dégradation de la biodiversité. La moitié des territoires concernés était occupée par des communautés indigènes. Des millions de personnes ont été déplacées et dépossédées de leurs terres et de leurs droits, souvent par la violence, pour créer des parcs et des réserves. Le processus a d'abord été mis en œuvre aux États-Unis et le modèle s'est ensuite répandu dans le monde entier, particulièrement en Amérique latine et en Afrique. Ainsi l'un des peuples qui a le plus souffert est celui des Massaï en Tanzanie et au Kenya. En 2004, lors d'un congrès de l'UICN à Bangkok, l'un de leurs leaders, le Tanzanien Martin Saning'o, déclara : «dans l'intérêt d'une vogue relativement nouvelle, la biodiversité, plus de cent mille éleveurs Massaï ont été déplacés de leurs terres... Nous étions les premiers conservationnistes, maintenant vous avez fait de nous les ennemis de la conservation¹¹». En 2004, à nouveau, 200 délégués indigènes ont signé une déclaration précisant que : «la conservation est devenue la première menace pour les territoires

indigènes». Il est difficile d'estimer le nombre de personnes déplacées par la création des parcs. L'évaluation la plus faible l'estime à 5 millions de personnes depuis le projet du parc Yosemite, en Californie, en 1864. D'autres l'évaluent à 14 millions de personnes pour l'Afrique seule. Derrière l'apparence des bonnes intentions et des objectifs respectables, il y a donc, dans l'histoire des parcs et réserves, une face souvent odieuse mais largement méconnue, celle des peuples entiers dépossédés de leurs terres, oubliés de l'histoire. L'une des raisons de cette méconnaissance est liée aux grandes déclarations des années 1990-2000 qui ont formalisé et promu dans l'enthousiasme les idées de cogestion des réserves et de respect des pratiques indigènes, adaptées à la protection de l'environnement.

Ainsi l'UICN et le WWF ont élaboré en 1996 des «Principes et directives pour la gestion des réserves en lien avec les peuples indigènes». Selon eux, il n'y a pas de conflit entre les objectifs des conservationnistes et ceux des indigènes. «Les peuples indigènes devraient être reconnus comme des partenaires égaux dans le développement et la mise en œuvre des stratégies de conservation qui concernent leurs terres, leurs territoires, leurs eaux, leurs mers côtières et autres ressources, et en particulier, dans la création et la gestion des aires protégées¹².» En réalité, ces bons principes n'ont pas résisté face à la montée en puissance des organisations des peuples indigènes ; les conflits se sont multipliés sur le terrain et dans les rencontres internationales, entre les mouvements indigènes et les conservationnistes. Selon Mac Chapin : «Les ONG, qui avaient la responsabilité énorme de défendre

les écosystèmes naturels de la planète contre les empiètements du monde moderne dans ses manifestations les plus destructrices, ont de plus en plus collaboré et sont devenues dépendantes – avec plusieurs gouvernements et entreprises, qui sont les acteurs les plus agressifs de ces empiètements¹³». Les peuples indigènes n'ont guère apprécié de se trouver face à des ONGE soutenues par les entreprises qui lorgnaient sur leurs terres et leurs ressources. De ce fait, la plupart des ONGE ont, selon Mac Chapin et d'autres analystes, décidé de centrer leurs objectifs sur la seule conservation, fondée scientifiquement suivant leurs critères, refusant de prendre en compte la lutte contre la pauvreté et les intérêts économiques et sociaux, qui ne seraient pas de leur ressort. Dans une étude récente du WWF, financée par les fondations Moore, Walton Family (Walmart) et Packard, les auteurs prétendent que les AMP bien conçues, sur des bases scientifiques, permettent de lutter contre la pauvreté¹⁴. Ce n'est pourtant pas le sentiment qu'expriment les représentants des habitants concernés.

L'analyse de ce qui se passe en Tanzanie est significative de cette évolution et de la collusion de plus en plus étroite entre ONGE, gouvernements et intérêts financiers de grosses entreprises, aux dépens des Massaï, de plus en plus marginalisés. En 2009, 200 habitations ont été détruites brutalement, sous le prétexte que leurs habitants menaçaient la biodiversité. 40% des terres du pays sont sous un régime de protection, pour partie dans le cadre théorique d'une cogestion entre villageois et gestionnaires des parcs. Cependant on peut constater que cela reste de plus en plus fréquemment de la rhétorique et que les revenus issus

10. Cité in Mark Dowie, *Conservation Refugees*, *op. cit.*

11. Cité par Mark Dowie, *op. cit.*

12. UICN-WWF, *Principles and Guidelines on indigenous and traditional peoples and protected areas*, 1996.

13. Mac Chapin. *op. cit.*

14. Helene E. Fox *et al.*, «The science of marine protected areas: linking knowledge to action», *Conservation Letters*, n° 5, 2012.

du tourisme, sous ses diverses formes, reviennent en majeure partie soit au gouvernement soit aux gestionnaires privés (entreprises ou ONGE) des réserves et parcs. Le même constat est fait à Madagascar où les droits d'entrée sur les concessions touristiques excluent largement les populations locales¹⁵. Pour Tor Benjaminsen et Ian Bryceson : « Les tentatives initiales pour introduire la cogestion, ou la conservation « gagnant-gagnant », ont agi comme un mécanisme-clé pour initier la dépossession dans les réserves de vie sauvage et des zones côtières, permettant à la conservation de prendre pied dans les villages. Cette pénétration a créé les conditions d'une dépossession qui, par la suite, a pu se développer sur une approche centralisée. Nous avons constaté que la dépossession a été graduelle et morceau par morceau dans certains cas, tandis qu'elle a été violente dans d'autres¹⁶. » Ce processus de marginalisation des habitants est inéluctable si l'on n'y prête pas attention ou si la priorité absolue est donnée à la conservation, car les États ne disposent pas des financements nécessaires à la gestion des réserves. Ils dépendent donc des fondations qui financent les ONGE et, de plus en plus, des investisseurs privés, dans ou hors des réserves, qui imposent leur volonté et accaparent les ressources des autochtones.

Les éco-conquérants des mers

Le détour par l'analyse des réserves continentales permet de mieux comprendre les enjeux du processus qui s'est mis en place pour la généralisation des réserves marines depuis le Sommet de Johannesburg en 2002 : objectif, 20 % d'Aires marines protégées dont la moitié en réserves intégrales. La mer est désormais la nouvelle

frontière, objet de toutes les convoitises, des conservationnistes aux entreprises multinationales de l'énergie. À la différence des indigènes qui ont obtenu quelques textes pour les protéger, comme la Convention sur les droits des peuples indigènes adoptée par l'OIT en 1989 et, plus récemment, la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, les pêcheurs ne disposent d'aucune protection juridique face à un droit de l'environnement bien établi et de plus en plus contraignant, au niveau international. Les menaces, réelles, sur la biodiversité servent d'alibi à la mise à l'écart des pêcheurs, sur lesquelles on fait reposer l'essentiel des responsabilités de la dégradation des écosystèmes. L'urgence est sans cesse mise en avant pour justifier la création des réserves intégrales, la dernière phobie en date est celle d'une mer réduite à une soupe de méduses ; cela existe parfois, mais pour certains scientifiques, cela est dû essentiellement à des phénomènes cycliques incontrôlables. Les ONGE mettent aussi beaucoup de moyens pour persuader l'opinion que les réserves intégrales constituent l'un des moyens les plus efficaces pour restaurer les ressources. Cela peut être vrai, elles sont efficaces pour la biodiversité, mais, pour la pêche, l'effet sur les ressources est loin d'être généralisable. L'effet est plutôt neutre sur les ressources de pêche car la pression sur les autres zones compense la fin de la pêche dans les réserves. Le problème n'est pas si simple car, pour certains pêcheurs, la localisation des réserves les empêche réellement de pêcher sur des zones vitales pour eux, les condamnant soit à la misère soit au braconnage avec tous ses risques, la prison et parfois la mort (des cas au Sénégal et en Asie).

C'est ainsi que les représentants des pêcheurs dans les conférences internationales sur la biodiversité se sont retrouvés sur les positions des représentants indigènes, à partir de la conférence de Bonn en 2008. Comme eux, ils considèrent aujourd'hui les ONGE conservationnistes comme des ennemis. À Hyderabad, en Inde, lors de la réunion de la Convention sur la Biodiversité (CBD) en octobre 2012, Riza Damanik, de l'ONG KIARA, en Indonésie, rappela que 13 pêcheurs ont été tués par des gardes parce qu'ils ne respectaient pas les réserves ; elles doivent couvrir 20 millions d'ha en 2020. Un représentant sud-africain désigna la création des parcs comme « la seconde vague de dépossession » après celle de l'apartheid, un apartheid vert. En Amérique centrale, « le coût de la conservation est tombé sur les épaules des communautés locales, des pêcheurs côtiers¹⁷ » Pour la première fois, l'organisation des pêcheurs artisans indiens, le National Fishworkers Forum, appelle à une journée de protestation, en janvier 2013, pour demander l'arrêt de la création de réserves intégrales parce qu'elles condamnent des milliers de pêcheurs côtiers à la misère. On assiste donc dans les pays du Sud à un mouvement de colère des pêcheurs contre les réserves intégrales imposées, alors qu'ils ont fait la preuve de leur capacité à protéger les ressources et la biodiversité, comme au Brésil avec les Réserves extractives, créées et gérées par les pêcheurs¹⁸.

En Tanzanie, le processus de dépossession par les conservationnistes (green/blue grabbing) a été bien étudié par Ian Bryceson dans la réserve de Mafia, l'une des plus importantes de l'Océan Indien. Elle concerne 18 000 personnes¹⁹. La création de la

15. Catherine Aubertin, Étienne Rodary éditeurs, *Aires protégées, espaces durables ?*, IRD, Marseille, 2008, 260 p.

16. Tor Benjaminsen, Ian Bryceson, *op. cit.*

17. Ramya Rajagopalan, « Ecological Sense », *Samudra*, n° 62, novembre 2012.

18. Déborah de Magalhaes Lima, *éthique et politique environnementale en Amazonie contemporaine*, Lusotopie, 2002.

19. Tor Benjaminsen, Ian Bryceson, *op. cit.*

réserve a ouvert la voie à de puissants intérêts privés et gouvernementaux qui contrôlent le tourisme. Les habitants ont les contraintes, mais les bénéfiques des activités alternatives sont dérisoires pour eux. En Afrique du Sud, le géographe Sylvain Guyot a montré comment se met en place un front écologique en zone côtière occupé par des «éco-conquérants²⁰». Le front écologique sur la côte est créé par trois types d'acteurs, les professionnels de l'écotourisme, les fondations et ONGE, les chercheurs et les universités. Par la suite interviennent les écoconquérants, dont les objectifs sont variés et souvent contradictoires : conservation de la nature, extraction minière, tourisme, etc. «Leurs motivations réelles sont souvent masquées par de beaux discours généreux sur la nécessité du développement durable et de la participation des populations locales²¹.» Les environmentalistes sont ceux qui ouvrent la voie vers la conquête du front même si parmi eux figurent des tendances opposées, entre ceux qui défendent la justice environnementale et les droits et ceux qui pratiquent un «racisme environnemental», facteur d'exclusion. Après avoir réalisé une typologie fine des divers types d'écologistes et d'acteurs, Sylvain Guyot conclut : «Les convoiteurs ne sont pas toujours ceux qu'on pense et la menace réside parfois dans le désir de protection. Combien d'écologistes ont médiatisé de superbes espaces de nature aujourd'hui menacés par divers types de pressions?»

Ce qui se déroule, parfois avec violence, dans les pays du Sud se met en place sous nos yeux en Europe. La pression environmentaliste, jouant sur l'état d'urgence et le catastrophisme, ouvre la voie à un affaiblissement

de l'occupation de l'espace marin par les pêcheurs et leur mise sous tutelle. Une fois cet obstacle dépassé, le mouvement des enclosures en mer peut se développer, il reste à se partager l'espace entre les divers intérêts qui piaffent d'impatience, conservationnistes, activités extractives, énergie, tourisme, aquaculture industrielle, etc. Les plus gourmands sont certainement les conservationnistes qui savent jouer de la sensibilité de l'opinion pour imposer leurs desiderata. L'exemple de l'Australie est assez significatif de ce point de vue. Ce pays vient de créer le plus grand réseau de réserves au monde (2,3 millions de km²), mais déjà, des conservationnistes font remarquer que ces réserves évitent de toucher aux possibilités d'exploitation de pétrole et de gaz, et surtout ne remettent pas suffisamment en cause les activités de pêche²². Il y a fort à parier qu'on ne touchera guère aux zones de pétrole off-shore, mais qu'on réduira encore les possibilités de pêche. Même constat en Californie, où la création du réseau de réserves marines a été étroitement contrôlée par une représentante des compagnies pétrolières, au grand dam des pêcheurs professionnels, des tribus indiennes et d'écologistes de terrain.

À l'avenir, l'espace dévolu aux pêcheurs, côtiers ou hauturiers, sera de plus en plus restreint. Avec les écologistes conservationnistes, les économistes libéraux sont là pour assurer que le bien commun passe par une marginalisation de la pêche. La valeur des services écologiques qu'elle rend est bien faible par rapport à celle qui est générée par le tourisme, les extractions, l'énergie, etc. Pour leur malheur, les pêcheurs artisans européens ne sont généralement pas miséreux comme dans le Sud, ni indigènes.

Ils ne font que pêcher, souvent au péril de leur vie, sur des zones qu'ils connaissent comme leur poche, pour faire vivre leur famille et nourrir leurs compatriotes, mais ils n'ont aucun droit. Ils en auront de moins en moins, avec des scientifiques, des ONGE et de nombreux élus qui considèrent que les ressources de poisson sont un bien public ou privé mais jamais un bien commun, propriété commune des pêcheurs. Il existe pourtant une base scientifique qui fonde une gestion collective des ressources halieutiques, avec ses droits et responsabilités, elle a été validée par un prix Nobel attribué à Elinor Ostrom... Mais tout cela est trop compliqué, mieux vaut un bon marché des droits de pêche et des réserves surveillées par des ONGE et des biologistes; eux disposent de la vérité, ils n'ont pas besoin des savoirs accumulés par des générations de pêcheurs, ni de leur expérience d'une ressource fluctuante. Tout au plus, peuvent-ils accepter l'image d'Épinal de quelques pêcheurs travaillant à la côte, sur des embarcations de 10 ou 12 m, avec les rares engins qui seront «tolérés». Cette vision «minimaliste» de la pêche ne cadre pas avec nos besoins et nos demandes alimentaires, elle ne tient pas compte non plus des conditions d'organisation du secteur et de son intégration dans les territoires maritimes et terrestres. Il y a urgence à créer des droits collectifs pour les pêcheurs, ces droits fondent aussi leurs responsabilités. Ils pourront alors les exercer avec la collaboration des scientifiques et des ONG respectueuses de leurs droits.

Alain Le Sann

Lorient, 20 janvier 2013

Secrétaire du Collectif Pêche et Développement

Président du Festival du film

«Pêcheurs du Monde».

20. Sylvain Guyot, *Fronts écologiques et éco-conquérants: Définitions et typologies. L'exemple des ONG environnementales en quête de Côte Sauvage (Afrique du Sud)*, *Cybergeo: European Journal of Geography* [En ligne], Environnement, Nature, Paysage, art. 471, mis en ligne le 5 octobre 2009.

21. Ibid.

22. Bob Pressey, *Australia's new marine protected areas: why they won't work*, *The Conversation*, 17 janvier 2013. Cf. carte p. 8.

Laissez nous notre poulpe ! Accord de pêche UE - Mauritanie

Intervention de M. Sid'Ahmed Abeid, Président de la section artisanale de la Fédération nationale des Pêches de Mauritanie au Parlement européen le 21 janvier 2013.

Mesdames et Messieurs les parlementaires européens,

Monsieur le Rapporteur,
Mesdames et Messieurs,

je vous remercie de donner l'occasion à un pêcheur artisan mauritanien de prendre la parole en tant qu'expert au sein de ce comité.

Je m'appelle Sid'Ahmed Abeid, et je suis Président de l'organisation de pêche artisanale de la Fédération nationale des Pêches de Mauritanie. Je suis pêcheur depuis plus de 35 ans.

Comme vous le savez, la Mauritanie est un pays en développement. Il y a 35 ans, la pêche artisanale, c'était les communautés de pêche traditionnelle Imraguen, qui pêchent le mullet, et les pêcheurs oulofs mauritaniens de la région de Ndiago. Mais l'activité qui s'est développé à cette époque, et qui a contribué à faire de la pêche artisanale un moteur du développement social et économique de

notre pays, c'est la pêche au poulpe. Je peux vous en parler, car je suis le premier pêcheur qui s'est lancé, en 1978, à la pêche au poulpe.

À l'époque, je me souviens, nous n'étions que 17 embarcations artisanales.

Nous pêchions un peu de poisson à écailles, aussi du chien de mer, qu'on appelle chez nous le *tollo* –, mais nous ne vendions nos produits que 7 ouguyas, – 2 centimes d'euros –, le kilo. En 1978, des gens de la coopération japonaise sont venus me voir et m'ont dit que c'était possible de capturer du poulpe avec des pots, que cela donnait un produit de très haute qualité qu'on pourrait leur vendre à un très bon prix. Alors, je me suis lancé. J'ai expérimenté toutes sortes de matériaux pour faire mes pots: du ciment, du PVC, des boîtes de conserves, mais ce n'était jamais idéal: les pots se cassaient, étaient trop fragiles ou trop lourds.

Un jour, je suis allé à Las Palmas, et j'ai trouvé que les espagnols vendaient de l'eau dans des bouteilles de 5 l, qui étaient juste à la bonne taille pour mes pots. Je suis allé voir l'usine de bouteilles et je leur ai acheté 4 000 bouteilles, qu'ils ont bien voulu adapter pour faire mes pots, et j'ai tout envoyé en Mauritanie. Le résultat a été excellent. Et comme cela arrivait juste après la grande sécheresse de 1973, beaucoup de mauritaniens qui avaient migré vers la côte, se sont mis à pêcher le poulpe avec des pots, comme moi. Quelques années plus tard, en 1984, à la création de la SMCP, – la société mauritanienne pour la commercialisation des produits de la pêche –, nous avons été les premiers à lui livrer nos produits.

Aujourd'hui, nous sommes 36 000 pêcheurs artisans et nous utilisons 7 500 embarcations artisanales. Pour ce qui est de la pêche de poulpe, nous assurons 60% de la production nationale en quantité et 70% en valeur. Nous fournissons 90% de l'emploi dans le secteur, avec des gens qui travaillent dans 50 usines de traitement de congélation des produits, dans 12 ateliers de fabrication de pirogues, et dans des centaines de magasins de vente de matériel, des milliers de mareyeurs, de transporteurs, de fabricants de pots, etc. Dans la pêche artisanale, la valeur ajoutée est de 8 fois supérieure à la valeur ajoutée dans la pêche industrielle.

Ce que je vous raconte là, c'est ce que nous, nous appelons LE DÉVELOPPEMENT.



Une usine en Mauritanie

Phot. T. Diagana

Mais nous voulons également inscrire ce développement dans une perspective de PÊCHE DURABLE.

Il faut d'abord rappeler que la pêche au pot est une pêche sélective: nous prenons à la main le poulpe qui se cache au fond du pot, et s'il est trop petit, nous le remettons vivant dans la mer. De toute façon, pour nous qui ne cibons que la première qualité, ces poulpes juvéniles ne sont pas intéressants.

D'autre part, Certaines mesures ont été prises ces dernières années pour aller vers plus de durabilité:

- nous avons 4 mois d'arrêt biologique par an;
- un poids minimum de 500 grammes éviscéré a été mis en place pour les captures de poulpe;
- un second plan d'aménagement de la pêcherie est en cours de finalisation, qui permettra de maîtriser les capacités.

Je veux aussi souligner que des États européens soutiennent ces efforts de durabilité, y compris:

- la coopération française, l'AFD, a financé toutes les études pour la mise aux normes sanitaires de nos usines, ainsi que des formations de pêcheurs pour la sécurité en mer, avec des dons de gilets de sauvetage;
- la coopération allemande, depuis des années, investit dans le renforcement du contrôle et de la surveillance.

Ces dernières années, nous avons également souhaité diversifier nos activités, en particulier développer la pêche artisanale à la sardinelle, car la population mauritanienne se tourne maintenant vers ce poisson pour le plat quotidien.

Pour l'instant, cette sardinelle est pêchée près de la côte, dans les zones jusqu'à 20 mètres de fond. Ce que nous voulons, c'est développer une flotte de bateaux artisans plus solides, qui permette aux pêcheurs d'aller en toute sécurité dans des zones plus profondes.

Comme les sardinelles sont un stock partagé avec nos voisins d'Afrique de l'Ouest, et vu que cette ressource est très importante pour l'alimentation de nos populations, nous discutons avec nos collègues pêcheurs artisans sénégalais, gambiens pour voir comment promouvoir auprès de nos états la mise en place d'une gestion commune, qui donne la priorité à la pêche artisanale et à l'approvisionnement des marchés locaux.

Si je vous explique tous ces projets que nous avons pour développer durablement notre secteur, c'est pour que vous, parlementaires européens, compreniez bien les enjeux de notre partenariat avec l'Europe. Car l'Europe est, et restera, notre premier partenaire en matière de pêche, mais nous voulons que ce soit un PARTENARIAT JUSTE.

Nous nous battons pour cela depuis 1996, d'abord au niveau national, puis international, ce qui me permet aujourd'hui de venir vous parler directement.

Et de vous dire ceci: nous avons les moyens matériels et humains pour exploiter de façon durable notre stock de poulpe et une grande partie de nos autres ressources. Ce qui peut être pêché par les pêcheurs mauritaniens, doit lui être réservé. LAISSEZ NOUS NOTRE POULPE!

Ce même message, nous l'avons aussi adressé à notre gouvernement lorsqu'il a négocié une convention avec la société chinoise Poly Hondone en 2011, qui allait contre nos intérêts.

Nous avons fait campagne, mobilisé la société civile et les médias, organisé des ateliers, des manifestations de protestation en face des bureaux de l'administration; nous avons confronté nos fonctionnaires à la télévision pour leur dire la même chose: ce que nous pouvons pêcher nous-mêmes doit nous être réservé.

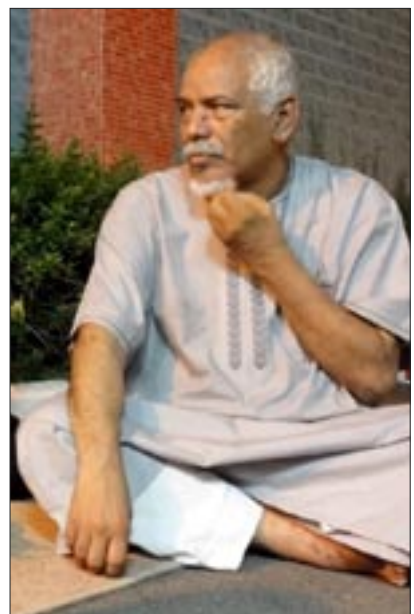
Pour nous, c'est quelque chose de non négociable, car c'est notre gagne-pain, la nourriture et les emplois pour notre population.

Concernant la Convention avec les chinois, nous avons reçu une bonne nouvelle la semaine dernière: le gouvernement a fait savoir que les activités de la société chinoise Poly Hondone devaient dorénavant se limiter aux petits pélagiques, et le Président de la République a annoncé que les conditions faites aux chinois, et à toute autre flotte étrangère, seraient les mêmes que celles faites aux Européens. Il a aussi précisé que le poulpe sera réservé aux mauritaniens, particulièrement à la pêche artisanale.

Ces conditions techniques faites aux flottes européennes, pour nous, elles vont dans le bon sens.

D'abord, elles nous permettent d'exploiter nous-mêmes notre poulpe. C'est l'élément essentiel du protocole.

Les nouvelles zones de pêche sont également une avancée positive. Repousser les chalutiers plus au large va contribuer à protéger les fonds marins, diminuer les accidents avec les



Sid'Ahmed Abeid

Phot. B. Gorez

pirogues artisanales, diminuer la compétition avec nos pirogues et aussi diminuer les CAPTURES ACCESSOIRES.

Pour vous donner un exemple, vous rendez-vous compte, ici au Parlement européen, que la moitié de notre stock de daurade est prise comme capture accessoire des chalutiers ciblant la sardinelle ? Et puis, on nous demande de gérer durablement cette ressource. Comment voulez-vous qu'on fasse ?

Pour ce qui est de la compensation financière, pour nous, le plus important, ce n'est pas d'avoir 1 million, ou 10 millions, ou 100 millions d'euros, c'est que l'argent soit bien utilisé, de

manière transparente, pour promouvoir le développement.

La TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE, que ce soit pour l'utilisation des financements destinés au secteur ou pour les conditions de licence, est pour nous un élément essentiel. Nous avons dans ce cadre soutenu l'intégration du secteur de la Pêche dans l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE), qui est en train d'être mise en oeuvre par le Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime.

En matière d'utilisation des fonds de la contrepartie financière des accords, nous, pêcheurs artisans,

regrettons beaucoup de n'avoir encore rien vu de l'Union européenne en termes d'investissements dans les infrastructures, ni en termes de transfert de technologies : des ports, des usines de transformation pour nos produits, des entrepôts de stockage, des programmes de formation, etc.

De tels INVESTISSEMENTS seront aussi importants à mettre en place si nous voulons développer un vrai partenariat « gagnant-gagnant », ce que nous espérons pouvoir faire dans le cadre de ce nouveau protocole. Et nous espérons votre appui pour cela.

Je vous remercie

Inde – Vizhinjam : un port menace les pêcheurs

Malgré les avertissements, le gouvernement du Kerala a décidé de lancer la construction du port de pêche de Vizhinjam qui, d'après les experts maritimes, serait un désastre écologique. Le terminal international de conteneurs, affiché comme un projet rêvé qui apporterait des investissements colossaux, ne contribuera pas non plus au développement économique de l'État, selon un expert financier.

Le projet à 65,95 milliards de roupies a été présenté comme un modèle lors de « Kerala en émergence », une rencontre entre investisseurs internationaux qui s'est tenue récemment à Cochin. Le terminal sera une plaque tournante pour les navires de haute mer circulant sur les routes de commerces transcontinentales. L'État lancera bientôt un appel international pour le contrat d'ingénierie, et de construction d'une valeur de 16 milliards de roupies. Le projet sera exécuté par Vizhinjam International Seaport Ltd (VISL), une société montée par

le gouvernement. En 2009, le gouvernement avait choisi l'International Finance Corporation (IFC) du groupe de la Banque Mondiale comme conseiller de négociation pour aider à la structuration et l'exécution du projet.

« Le gouvernement du Kerala s'est engagé à surmonter tous les obstacles et à réaliser ce projet rapidement » explique K. Babu, Ministre en charge des ports. Une étude d'impacts environnementaux et sociaux vient d'être réalisée par l'Asian Consulting Engineers Private Ltd, une agence accréditée engagée par VISL, et une enquête publique aura lieu bientôt, affirme le ministre. Les travaux commenceront une fois que le gouvernement aura obtenu l'autorisation du Ministre fédéral de l'Environnement et des Forêts.

Le site est à 18 km (*sic?*) du détroit de Malacca, l'une des voies internationales de navigation les plus fréquentées avec, le long de la côte sud de Kerala près de Vizhinjam, une profondeur naturelle allant jusqu'à

22 mètres. Ces deux facteurs permettront au port d'attirer les porte-containers de grande capacité, note A. S. Suresh Babu, président-directeur de VISL. « À l'heure actuelle, près de 40 % du transport indien est réalisé par le port de Colombo au Sri Lanka. Si le port de Vizhinjam est construit, il pourra participer de manière significative au transport maritime de conteneurs du Pays » note-il. Comme les fonds marins sont rocheux, le port n'a pas besoin d'être dragué, ajoute-il.

Presque 80 hectares de mer devront être conquis et environ 85 hectares de terres seront achetés pour le projet. VISL a déjà dépensé 2,6 milliards pour l'achat d'une partie des terres à des propriétaires privés, et il a achevé la dernière partie de route menant vers le port, alors même que l'autorisation du Ministère de l'Environnement et des Forêts est encore en attente pour le projet. La compagnie a même fait un appel d'offres l'année dernière pour un opérateur privé et un consortium

mené par Welspun Infratech Limited (Inde) qui a été retenu. Mais l'entreprise demandait 4,7 milliards de Rs pour la gestion du port pendant 15 ans et les négociations ont échoué. «Après avoir fini la construction nous ferons un nouvel appel d'offre pour déterminer l'opérateur privé», explique le ministre en charge des ports.

Un cauchemar écologique

L'emplacement proposé pour ce port est juste à 250 mètres au nord du port de pêche très fréquenté de Vizhinjam. Ceci aura un impact très négatif pour l'activité de la pêche en plein essor et pour la biodiversité marine de la région. Plus de 20 000 familles de pêcheurs vivent dans 11 villages se trouvant près du site. Des pêcheurs disent qu'ils perdront leurs moyens de subsistance si le gouvernement poursuit cet ambitieux projet. Des experts maritimes préviennent que le port causera des dommages à toute la côte, écologiquement fragile, du sud du Kerala, abîmera la faune et la

flore marine, changera les contours côtiers et érodera la plage très populaire de Kovalam au nord de la zone du projet.

Tout comme Vizhinjam, Adimalathurai, un village au sud du projet, est un important centre de débarquement de la pêche. «Si le port se construit ici, la zone sera sous l'autorité du port et les pêcheurs se verront interdire l'accès à la mer» souligne T. Peter, le président de la «fédération» Kerala Swathanthra Matsya Thozhili, une association indépendante de pêcheurs.

Les scientifiques maritimes disent que le dragage de roches sous-marines, l'extraction de la roche, l'accaparement de la mer, l'extraction de sable, la construction de brises-lames et de quais pour le port et la pollution qui en résultera, causeront d'importants dommages à la côte et aux ressources halieutiques. «La côte abîmée s'étendra très certainement sur 10 km au nord et au sud du port ainsi proposé», évalue Sanjeev Ghosh, ancien

directeur adjoint du département de la pêche du gouvernement du Kerala. Il attire l'attention sur le fait que le Wadge Bank, le principal territoire de pêche du sud de l'Inde, est à seulement 50 km de la côte de Vizhinjam. «C'est une zone de reproduction pour plus de 200 variétés de poissons et représente le plus grand récif de corail de l'océan indien», affirme-t-il.

Le Wadge Bank est l'habitat de plus de soixante espèces de poissons ornementaux et autres poissons océaniques. Des poissons commercialement importants tels les calamars, les seiches, les carangidés, les thons, les anchois et les homards sont abondants ici. Ghosh a écrit une lettre au Ministre fédéral de l'Environnement et de la Forêt, le 10 juillet 2012, sur l'importance écologique de la zone. «Le Wadge Bank est actuellement à l'étude pour être reconnu comme une Aire maritime protégée. Le Gouvernement devrait considérer l'opinion des experts maritimes avant de lancer le projet.»



Port de Vizhinjam

Phot. A. Le Sann

K. K. Appukuttan, un scientifique retraité de l'institut central de recherche de pêche maritime à Cochin, explique que plusieurs espèces en voie de disparition, menacées et protégées comme la tortue luth, la tortue olivâtre, l'huître perlière noire et le dauphin ont été repérés sur cette côte. «Les travaux de construction causeront d'importants envasements provoquant des pertes massives de biodiversité.»

Interrogée à propos des probables dommages causés à la biodiversité, Ajith S., ingénieur responsable du département Environnement de VISL, indique «Je ne veux pas faire de commentaires hâtifs. Attendez que l'étude d'impacts environnementaux et sociaux soit publiée. Ceux qui ont des objections pourront les faire savoir lors de l'enquête publique. Il y a des intérêts concernés derrière les allégations», dit-il.

Problème pour le tourisme

Il y a 31 stations balnéaires sur la côte de Vizhinjam. Elles accueillent principalement les touristes étrangers qui viennent ici pour des traitements Ayurvédiques (médecine traditionnelle en Inde) et emploient presque 3 000 personnes. Les stations tomberont en faillite une fois que le port sera construit. Les propriétaires de ces stations indiquent que ce projet de port offrira seulement 500 emplois.

Les forts courants le long de la côte sud de Kerala sont tels que toute construction qui s'avance sur la mer va ronger la côte au nord de la construction et provoquera une accumulation de sable sur toute la partie sud, selon Ghosh. «Cette tendance a été notée quel que soit l'emplacement des brise-lames», dit-il. Ceci signifie que la plage de Kovalam, à seulement 3 km au nord du projet de port, subira une érosion. Kovalam est l'une des destinations touristiques internationales du Kerala les plus prisées.

Les hôtels du Kerala et l'association des restaurants ont protesté contre le projet. Sur les 180 milliards réalisés par an par le secteur du tourisme au niveau national, plus de 30 % viennent de la région de Kovalam-Vizhinjam-Poovar, disent les propriétaires des stations balnéaires de la côte de Vizhinjam. Au moins 200 milliard Rs ont été dépensés pour développer les infrastructures touristiques de la région et tout sera gâché si les stations ferment à cause du développement du port, déclare M. K. Narayanan, le secrétaire général du groupement d'hôteliers du Sud Kerala.

Les hôteliers prétendent aussi que VISL a falsifié les faits pour obtenir l'autorisation du Ministère de l'environnement et des forêts pour le projet. Ce dernier a mandaté L&T Ramboll, un cabinet de conseil leader dans le pays, pour une étude de sélection du site en 2004. «L'étude dit qu'il n'y a que trois stations dans la zone du projet», indique Cyriac Kodath de Coconut Bay, une station qui se retrouve dans la zone du projet. VISL recherche l'approbation de l'étude d'impacts dans l'enquête publique qui se base sur cette étude. L'étude ne dit absolument rien sur les possibles dommages causés à l'environnement, la destruction de la biodiversité et le schéma particulier d'érosion de la côte sud, prétendent les hôteliers.

Une trappe à l'endettement pour le Kerala ?

Le projet de port est un partenariat privé-public. L'État se chargera des travaux publics – l'acquisition de la mer, le dragage, le retrait de la roche, la construction du brise-lame et du quai, l'achat des terres, l'accès à la route et au chemin de fer et la fourniture en eau et en électricité. Les acteurs privés ne supporteront que les dépenses des superstructures du port incluant les grues et tout le matériel. Sur le revenu total produit, les

acteurs privés récupéreront les charges des cargaisons et l'État recevra les charges des navires. Les prévisions basées sur les études de marché montrent que les acteurs privés feront, selon les estimations, 213,46 milliards Rs sur 30 ans d'exploitation du port, laissant à l'État la somme dérisoire de 21,81 milliards Rs.

Ceci signifie que le gouvernement supportera 80 % des 65,95 milliards Rs que nécessite le projet mais ne récupèrera que 10 % du revenu total généré par le projet. Cette idée n'est pas seulement illogique mais elle causera un coût très important pour les finances publiques. L'organe consultatif du projet, IFC, a lui-même mis en garde le gouvernement contre le projet. Il a présenté un rapport, «Vizhinjam: les options stratégiques», au gouvernement en 2010 qui l'avertit que le projet pourrait pousser le Kerala dans une trappe d'endettement, considérant les énormes coûts engagés et les faibles retours pour l'État. Le rapport estime que, étant nouveau dans les affaires, le port n'attirera les bateaux que s'il offre au moins 40 % de réduction par rapport aux charges du port de Colombo au Sri Lanka.

Il est intéressant de noter que tous les partis politiques locaux et les rassemblements de personnes influentes comme Janapakshma approuvent fortement le projet. Ils insistent sur le fait que le projet ouvrira la voie à un développement régional. Mais le rapport de l'IFC dit clairement que Vizhinjam sera en compétition sévère avec les ports de Dubaï, Singapour et Colombo. Il dit également que puisque l'objectif principal est sur le transbordement, le projet contribuera peu au développement économique de la région.

M. Suchitra

Traduction: Lisa Croyère
Down To Earth, 16-31 octobre 2012.

PEW Charitable Trust: comment les Verts américains imposent leur conception du bleu

En découvrant notre rapport «Blue Charity Business» de nombreux lecteurs, sans doute peu attentifs, nous ont accusé de propager une théorie du complot. Pour nous, il ne s'agit pas de cela, mais d'une stratégie extrêmement coordonnée et planifiée, mobilisant une multitude d'acteurs avec des moyens financiers considérables, en vue d'obtenir des résultats précis. Une véritable stratégie d'entreprise, totalement assumée et revendiquée par ses promoteurs et absolument transparente pour qui sait s'informer, nous sommes loin du complot. Les acteurs mobilisés ne sont d'ailleurs pas tous sur la même ligne comme de braves soldats. Il y a des débats très durs entre scientifiques, entre ONGE, mais ils reçoivent des financements s'ils sont utiles à la réalisation des objectifs programmés par les planificateurs et les stratèges. Dans cette fonction de stratège, la fondation PEW a joué, et joue encore, un rôle majeur, même si elle loin d'être la seule. Au début des années 1990, elle a décidé de mobiliser une bonne partie de ses moyens financiers considérables pour défendre les océans, en s'attaquant surtout à la pêche, à un moment où les signes d'une crise grave étaient évidents avec la fermeture de la pêche à la morue. Ce faisant, elle a dynamisé un mouvement né au sein des organisations conservacionnistes américaines.

La naissance du mouvement de défense des ressources marines

La naissance de ce mouvement s'inscrit bien sûr dans la prise de conscience d'une profonde dégradation des ressources dans les années 1970 et surtout au début des années 1990. Les premiers à se mobiliser ont été les pêcheurs amateurs qui s'inquiétaient de la disparition des grosses prises comme l'espadon, le thon rouge, les marlins ou les bars américains. Certains créent la National Coalition For Marine Conservation en 1978¹. En 1984, ils obtiennent une première victoire significative avec l'adoption de l'*Atlantic Striped Bass Conservation Act*. Ce texte constitue une référence car il crée l'obligation pour les instances gestionnaires des pêches de restaurer les stocks. En cas d'échec, les associations peuvent porter plainte devant les tribunaux. À la même époque, en 1975, est créée Greenpeace qui se mobilise pour la protection des baleines et des dauphins et obtient un moratoire. En 1980, une organisation lance un programme pour la protection des tortues, menacées par les pêches de crevettes au chalut². Les années 1980 sont marquées par un élargissement et un durcissement de l'action des ONGE avec le boycott des thons pêchés avec des dauphins et une première plainte de EDF (Environment Defense Fund) pour non respect de l'utilisation des

systèmes d'exclusion des tortues dans les chaluts à crevettes (TED), en 1986.

Dans les années 1990, le mouvement se structure sous l'impulsion notamment de deux personnalités du mouvement conservacionniste, Carl Safina et Joshua Reichert. Carl Safina mène une campagne pour la protection du thon rouge en demandant son inscription sur les listes de la CITES. Il attaque aussi les gestionnaires des pêches en justice tandis que des membres des ONGE s'investissent dans le conseil de gestion des pêches de Nouvelle-Angleterre, où les stocks se sont effondrés. Les ONGE commencent à demander l'application de l'aspect «conservation» du *Magnuson Act*. L'ONG Ocean Conservancy est créée, une petite fondation Munson pousse d'autres fondations à financer le mouvement au sein de EGA (Environment Grantmakers Association) où se retrouvent les fondations intéressées par l'environnement. C'est Josh Reichert, recruté par PEW, qui permet la mobilisation de fonds considérables dans le cadre d'une stratégie où se reconnaissent d'autres puissantes fondations, comme Rockefeller, Packard, Surdna, puis Moore et la famille Walton, propriétaire du géant Walmart³. J Reichert réussit à mobiliser ces fonds en créant des synergies entre ces fondations.

1. Denis Devine, *How Greens Went Blue*, 2003, publié sur le site de Denis Devine, avec un financement de la Blue Ocean Foundation, présidée par Carl Safina.
2. Alain Le Sann, in *la Lettre de Solagral*, «Chères crevettes», dénonce le gâchis de rejets, dans les pêches crevettières tropicales, novembre 1984.
3. Sylvain Cypel, «Triste Noël Walmart», in *Le Monde* du 3 janvier 2013, illustre les pratiques sociales de cette entreprise géante; elle est pourtant courtisée par de nombreuses ONGE pour son soutien au Marine Stewardship Council.

PEW: des valeurs profondément conservatrices.

À l'origine, la Fondation PEW (PEW Charitable Trust) est profondément conservatrice, durement opposée au parti démocrate, et soutient des organisations ultra conservatrices⁴. Elle bénéficie de donations de puissantes compagnies gazières et pétrolières, Sunoco et Oryx Energy. C'est encore largement le cas aujourd'hui et les descendants des fondateurs continuent de jouer un rôle important dans la fondation. Ceci peut paraître étonnant à nos yeux d'Européens, mais il est très courant qu'une fondation mène un combat sur des objectifs qui contrecarrent les investissements des donateurs, du moins à première vue. À la fin des années 80, et dans les années 1990, la fondation, sans rompre totalement avec son passé, et encore moins avec ses sources de finance-

ments, s'engage plus clairement auprès du parti démocrate et devient l'un des plus grands financeurs du mouvement environnementaliste (250 millions \$ par an, à la fin des années 1990). En réalité, la fondation PEW revendique malgré tout la fidélité aux idéaux de ses fondateurs⁵. En effet, ces derniers étaient de farouches défenseurs de la libre entreprise et du libéralisme, contre les monopoles et contre l'État. La Fondation continue de promouvoir ce modèle en particulier dans la pêche où elle défend la généralisation des « Catch Shares », les QIT à l'Américaine. Elle applique aussi les principes de la gestion d'entreprise dans ses engagements et ses financements. On est loin de la promotion de la démocratie associative. Pour Mark Dowie, il s'agit même d'une philantocratie dont le pouvoir est uniquement fondé sur

l'argent⁶. D'ailleurs, selon Jeffrey St Clair, l'une des conditions pour recevoir des fonds de PEW est de centrer son action sur le gouvernement, les grandes sociétés ne doivent pas être la cible⁷. La puissance de financement de PEW est telle que les associations environnementales indépendantes finissent par être marginalisées.

La seconde valeur défendue par PEW est celle de la « Wilderness », la nature vierge de toute présence humaine, qui représente l'idéal de la nature à promouvoir, sur terre comme sur mer. La fondation fait figurer parmi ses critères de réussite l'augmentation des surfaces mises en réserves intégrales. Or, l'on sait que, bien souvent, ces mises en réserves intégrales, servent d'alibi pour poursuivre l'exploitation irraisonnée des ressources sur les territoires non inclus dans ces réserves. Plusieurs auteurs ont noté des stratégies de ce genre dans la pratique de PEW contre la déforestation. Il y a sans doute des pratiques de ce type dans la mise en place des réserves marines. Dans le cas de la réserve des Chagos, promue par PEW, il y a une curieuse conjonction d'intérêts avec le maintien des bases américaines de Diego Garcia, sans aucune considération pour les droits des autochtones expulsés de leurs îles ancestrales. En effet, cette priorité accordée à la « Wilderness » dans les valeurs aboutit à mettre au second plan les objectifs sociaux des ONG, quand elles en ont⁸. Il est trop simpliste d'affirmer qu'il faut en priorité défendre l'environnement pour sauver les générations futures, si pour cela on sacrifie les besoins vitaux immédiats et les droits des indigènes et des pêcheurs.



L'île d'Yeu, des pêcheurs menacés par les mesures de protection d'espèces. Phot. J. Groc

4. Jeffrey St Clair, « Shaky Foundations: Toxic Sources, Tainted Money » in *Counterpunch*, 4-6 juin 2010.

5. *Sustaining The Legacy, a History of the PEW Charitable Trusts*, 2001, 47 p.

6. Mark Dowie, *American Foundations, An Investigative History*, éd. The MIT Press, Cambridge (USA), 2001, 320 p.

7. *Op. cit.*, Skaky foundations.

8. Mark Dowie, *Conservation Refugees: the Hundred Year Conflict between Global Conservation and Native Peoples*, MIT Press, 2009, 350 p.

Cette négation des droits des pêcheurs et des communautés déplacées, pour la création des parcs et réserves, est clairement revendiquée par les fondations comme PEW, les scientifiques, les ONGE et l'État américain. Pour eux, les pêcheurs n'ont pas de droits, ni d'usage, ni de propriété. L'État est le propriétaire des ressources et des territoires qu'ils exploitent, souvent depuis des siècles; ils ont donc seulement des privilèges qui leur sont octroyés temporairement et sous conditions, écologiques et/ou financières. S'ils ne paient pas de droits d'accès, ils sont considérés comme des voleurs d'un bien public. En France, le chercheur Philippe Cury souhaite qu'un tel concept soit adopté comme fondement de la gestion des pêches. Cette conception nie la notion de bien commun qui fonde les droits et responsabilités collectives. Elle utilise en fait la notion de bien public pour justifier la dépossession des pêcheurs, la privatisation de leurs ressources, leur mise sous tutelle par des « privilèges d'accès » et sous la pression des marchés ou des acteurs extérieurs (scientifiques, ONGE, fonctionnaires). Tous ces gens sont censés être les garants de la bonne gestion du bien public alors que les pêcheurs en sont, a priori et par nature, incapables car ils sont responsables de la « tragédie des communs ». Pourtant Elinor Ostrom a montré « que ni l'État, ni le marché ne réussissent uniformément à permettre aux individus une utilisation productive à long terme des systèmes des ressources naturelles⁹ ». Elle conteste vigoureusement, en s'appuyant sur des exemples, tant la gestion centralisée que la gestion par les marchés. Ces deux approches combinées sont exactement ce que prônent les fondations américaines, la majorité des scientifiques ainsi que les ONGE.

Malgré toute l'autorité que lui a donnée son prix Nobel en 2008, la voix d'Elinor Ostrom est restée inaudible dans le débat sur la gestion des pêches. Elle n'avait pas derrière elle toute la puissance des réseaux des fondations. Ce qu'elle dénonce comme une illusion pour la gestion de ressources commune s'est mis en place aux États-Unis et s'installe progressivement en Europe avec la réforme de la PCP. Les mêmes forces qu'aux États-Unis sont à l'oeuvre en Europe, inspirées, financées et même pilotées par les fondations américaines comme PEW. Comme un rouleau compresseur, elles écrasent toute pensée divergente.

Cette critique des valeurs promues par PEW dans son programme de défense des océans ne met pas en cause l'ensemble des engagements de la Fondation, mais, comme Mark Dowie, on doit s'interroger sur les dérives qu'impliquent les sources de financement, les méthodes et l'ampleur des financements.

Des objectifs politiques programmés : la conservation plutôt que la pêche

La particularité de la fondation PEW c'est sa volonté de s'engager directement dans la poursuite des objectifs qu'elle a définis. Les autres fondations restent plutôt en retrait, se contentant de financer les autres acteurs qui correspondent à leurs valeurs (scientifiques, médias, ONGE, agences de communication, etc.) C'est en 1991 que PEW commence à élaborer son programme marin sous la direction de Josh Reichert et de ses associés. Ils décident d'y consacrer des fonds considérables en mobilisant également d'autres fondations. Des objectifs précis sont définis en fonction des échéances politiques concernant la pêche, c'est-à-dire le renouvellement du *Magnuson Act* et l'élaboration d'une nouvelle politique maritime. PEW regroupe des scientifiques au sein du « Marine Fish Conservation Network » pour préparer une campagne de



Pêcheur de l'île d'Yeu

Phot. A. Le Sann.

9. Elinor Ostrom, *Gouvernance des Biens communs, pour une Nouvelle approche des Ressources naturelles*, De Boeck, Bruxelles, 2010, 300 p.

pression. La décision est prise de se concentrer sur trois sujets : la surpêche, les rejets et la protection des habitats. L'adoption en 1996 du *Sustainable Fisheries Act* vient couronner cette campagne car il établit l'obligation pour les gestionnaires de pêches de restaurer les stocks dégradés, avec un calendrier et des délais à respecter. Sur cette base, des actions en justice pourront être menées afin de faire respecter ces obligations. De telles prétentions sont sans doute parfois risquées, car le milieu naturel ne réagit pas toujours comme le voudraient les néo-spécialistes de la pêche. Mais cette victoire n'est qu'une étape. En 1998, la campagne définit de nouveaux objectifs : désormais, clairement la conservation est la priorité absolue. Toute décision concernant la pêche doit s'inscrire dans cette approche ; cette option sera formalisée dans le rapport de la PEW Ocean commission en 2003¹⁰.

Le rouleau compresseur des campagnes de lobbying

PEW est passée maître dans l'art de maîtriser les campagnes de lobbying auprès des autorités publiques. Les objectifs sont choisis en fonction de la possibilité d'atteindre des résultats quand les problèmes sont mûrs, c'est-à-dire, déjà médiatisés et perçus par le public et les élus. C'est bien le cas de la pêche dans les années 1990 avec la fermeture de la pêche à la morue. La Fondation PEW va pour cela créer de multiples outils qui vont permettre de maîtriser totalement la médiatisation du problème à traiter. PEW finance des chercheurs par la dotation de PEW Fellows. Les médias et internet sont alimentés par le site Seaweb, les juristes sont mobilisés dans « l'Ocean Law Project ». La plus grosse machine créée est Oceana, inondée de dollars, qui devient une puissante ONGE capa-

ble d'appuyer son lobbying par des campagnes scientifiques du niveau des campagnes menées par les instituts publics de recherche. Un « Ocean Wildlife Project » mobilise scientifiques et ONGE, bien au-delà des États-Unis et permet de peser dans les conférences internationales et des Nations unies. Enfin pour préparer les nouvelles échéances politiques et les nouvelles législations, PEW crée la PEW Ocean Commission, présidée par Leon Panetta, un élu démocrate de Californie. Leon Panetta va devenir sous Obama, directeur de la CIA, puis Secrétaire d'État à la Défense. Cette Commission publie son rapport en 2003. En 2005, elle fusionne avec l'US Commission on Ocean Policy, présidée par l'amiral Watkins, ancien Secrétaire d'État à l'énergie du Président Bush. Ainsi est créée la Joint Ocean Commission Initiative, coprésidée par Panetta et Watkins. Cette Commission publie plusieurs rapports qui préparent les futurs textes législatifs.

Des succès politiques impressionnants

PEW, très ancienne fondation conservatrice, maintenant plutôt orientée vers le parti démocrate, a réussi à créer un consensus politique entre les deux partis pour imposer ses solutions au plus haut niveau de l'État et même au-delà dans les instances internationales, jusqu'à l'Assemblée générale des Nations unies, soumise au lobbying de la Deep Sea Conservation Coalition. Les seules voix qui se font entendre sont toutes financées par le même réseau de fondations, que PEW a contribué à mobiliser, et relayées par les coalitions d'ONGE créées, financées et parfois pilotées par PEW elle-même, comme dans le cas d'Océan 2012. Selon Denis Devine, « il est probable que, si vous avez lu un article sur le déclin

des stocks de poissons dans le monde ces dernières années, la recherche qui a inspiré cet article a été financée par PEW¹¹ ».

Cette mobilisation des médias et de l'opinion a largement contribué à préparer les votes des députés et sénateurs peu au fait de la complexité de la question des pêches. En 1996, l'adoption du *Sustainable Fisheries Act* a été précédée par une tournée de deux lobbyistes, qui ont sillonné pendant 6 mois 22 États américains continentaux et ruraux, terre d'élection des élus républicains, peu au fait de ces questions. Ils ont été inondés de courriers de leurs électeurs traumatisés par les images et discours catastrophistes de nos Lobbyistes. Les élus républicains ont voté le nouveau texte car c'était aussi un moyen pour eux de se faire une virginité environnementaliste à peu de frais sur un sujet qui ne concerne aucun secteur industriel important. La campagne Fishfight, menée par Océan 2012 en Europe, a utilisé les mêmes ressorts en 2012.

À partir de 2005 et la création de la Joint Ocean Commission Initiative réunissant les deux anciennes commissions partisanes, des rapports importants reprennent les idées promues par les fondations et les ONGE qui participent à cette commission. Le premier a été publié en 2006 : *From Sea to Shining Sea, Priorities for Ocean Policy Reform*. Il a pesé sur l'adoption du nouveau *Magnuson Act* la même année. En 2009, Jane Lubchenco, ancienne membre de la PEW Ocean Commission et de l'ONGE EDF, devient directrice du puissant NOAA avec pour mission de généraliser les Catch Shares (QIT à l'américaine). PEW a réussi son opération. Il restait à conclure en obtenant une loi générale de protection des océans. Il faut pour cela un nouveau rapport de

10. PEW Ocean Commission, *America's Living Oceans: Charting a Course for Sea Change*, 2003, 166 p.

11. Denis Devine, *op. cit.*

la Joint Ocean Commission Initiative en avril 2009: *Changing Oceans, Changing World*. En juin 2009, Obama a créé une Task Force pour préparer un décret présidentiel qui a été finalement promulgué en juillet 2010. Il reprend en tous points les propositions soutenues par PEW et les fondations, en particulier, la création d'un National Ocean Council doté de pouvoirs importants. Ce conseil agit désormais sous la surveillance du Joint Initiative Leadership qui a remplacé la structure précédente. Les outils sont prêts pour passer à l'étape suivante des pressions pour mettre en application les propositions du mouvement conservateur, sur-

tout les réserves intégrales. Mission remplie pour PEW, les scientifiques reconnaissent que la surpêche a pratiquement disparu, les communautés de pêcheurs se sont effondrées, en Nouvelle-Angleterre, la morue n'est pas réapparue même si de nombreux stocks sont restaurés. Pour les ONG c'est une chance, elles vont pouvoir continuer à maintenir leur pression sur les pêcheurs... Contrairement à ce que prétend la propagande de certains qui annoncent des bonds spectaculaires des débarquements et un avenir radieux pour les pêcheurs, les débarquements ne sont pas en croissance, au contraire et de nouvelles limitations sont prévues pour plusieurs

pêcheries. Mais tout va bien, l'exploitation pétrolière peut se poursuivre malgré quelques incidents, la fracturation hydraulique se généralise et vient conforter les bénéfices des compagnies qui pourront augmenter les donations aux fondations. Les États-Unis importent 90% de leurs produits de la mer. Les fondations et le mouvement environnementaliste se fixent de nouveaux objectifs en Europe et dans le monde, en s'appuyant sur la Banque mondiale et son projet de partenariat public privé Global Ocean. L'avenir du Vert est au Bleu.

Alain Le Sann

Janvier 2013

Que vaut la parole d'un pêcheur ?

La présentation au Sénat le 31 janvier 2013 du film *The silent killer* et les résultats de deux expertises reçues quelques jours avant la projection ont une nouvelle fois mis en lumière l'affaire du naufrage du *Bugaled Breizh* qui vient de franchir son 9^e anniversaire. Jacques Losay, le réalisateur, s'interroge sur le crédit accordé aux témoignages des pêcheurs dans les affaires judiciaires dont ils ont à souffrir.

Le 15 janvier 2004 Yves Gloaguen, patron du Bugaled Breizh, chalutier de Loctudy, pêche au large du Cap Lizard sur la côte sud de la Cornouaille britannique. À 12 h 25, sa voix, angoissée, se fait entendre sur la VHF de Serge Cossec, à bord de l'Eridan avec lequel il faisait route quelques heures auparavant.

- Qu'est-ce qui t'arrive ?
- Viens vite, on chavire !
- Donne-moi ta position.
- 49° 42 Nord, 5° 10 Ouest.
- Largue les bombards, on arrive...

Serge Cossec, vire son chalut en hâte et met le cap sur la position indiquée, non sans envoyer à 12 h 36 un message sur son Immarsat-C, au cas où la balise de détresse automatique du *Bugaled Breizh* ne se déclencherait

pas. Il appelle également le Cross-Cap Gris Nez qui coordonne les secours pour toute la Manche. Pendant la conversation, il remarque et signale qu'un hélicoptère le survole. L'officier de quart lui répond :

- S'il y a un hélico, c'est que Falmouth est déjà au courant.

Falmouth est le Centre de secours britannique qui couvre la zone.

La position recueillie par Serge Cossec est celle retenue officiellement par les Juges de Quimper. C'est pratiquement la seule déclaration émanant de pêcheurs qui ne sera pas contestée. En revanche, on ne prêtera aucune attention à l'hélicoptère signalé par Serge Cossec. Pourtant, sa présence est insolite : il n'appartient pas à la flotte des Coast Guards qui à cet instant

précis n'a encore fait décoller aucun appareil. Il est rouge et gris et porte une « boule noire » qui selon Charles Hattersley, expert ancien sous-marinier établi à Plymouth, est un sonar aéroporté, destiné à être plongé en mer au bout d'un câble. C'est l'indice qu'un exercice en Manche est en cours. André Firmin et Stéphan Frédéric, équipiers de l'Eridan, ont beau corroborer les dires de leur patron, la question est éludée. La thèse officielle est en effet qu'une manœuvre navale est bien prévue, l'ASWEX04, mais celle-ci ne débutera que le 16, le lendemain du naufrage.

Pourtant le 15, un sous-marin est bien visible. Ken Thomas, patron du Silver Dawn, chalutier anglais, raconte :

– Nous étions en route pour porter secours au *Bugaled Breizh* depuis une dizaine de minutes quand nous avons vu un écho apparaître sur le radar à moins d'un mile. Cela nous est apparu très étrange, on ne l'avait pas remarqué auparavant.

Un point qui s'affiche soudainement sur les radars, sans aucune trace derrière lui, ce ne peut être qu'un sous-marin.

– D'ailleurs juste après, nous avons été contactés par un sous-marin qui nous a demandé de nous écarter de sa route. Nous lui avons répondu que nous allions sur un bateau en détresse et que nous ne pouvions pas changer de cap. Il nous a répondu qu'il allait sur la même alerte et ça été la fin de la communication.

C'est le *Dolfin*, sous-marin hollandais qui émerge ainsi. Mais son commandant déclarera dans sa déposition qu'il n'a rencontré personne ce jour-là et qu'il était en surface depuis le début de la matinée – écartant ainsi tout soupçon d'accrochage du *Bugaled Breizh* en plongée. Mais Ken Thomas est catégorique :

– Il nous a vus, il a même demandé qu'on change de cap. Je suis formel!

Qui croire? Le commandant ou le pêcheur? Qui a intérêt à mentir?

Le peu de considération à l'égard des pêcheurs s'illustre dans la sinistre

manipulation montée autour du Seattle Trader, ce vraquier désigné très vite comme coupable du naufrage. Les images rapportées par la caméra sous-marine de l'Andromède, mise à disposition par la Marine, montrent un enfoncement de la coque. Le Procureur Esch en déduit que « le *Bugaled Breizh* a été abordé par un très gros navire type porte-conteneurs ». Or les dernières paroles de Yves Gloaguen font douter d'une conclusion aussi rapide. « On chavire », dit-il. Peut-on imaginer qu'un marin qui vient d'être percuté par un navire de 212 mètres et 38 818 tonnes se contente de cette expression vague? Ne dirait-il pas plutôt « on a été abordé, on coule ». On ne s'étonne pas plus que Serge Cossec n'ait enregistré aucun écho radar révélant le passage d'un gros navire dans les parages. À dire vrai la thèse du « voyou des mers » poursuivi pendant des mois jusqu'en Chine a un rôle à jouer: celui de gagner du temps. Pendant les 5 mois de cette traque inutile, des preuves matérielles se détériorent – comme les traces de titane relevées sur les funes qui seront jugées « non significatives » en janvier 2013 – des témoignages disparaissent ou perdent en crédibilité.

L'accueil réservé aux témoignages de MM. Moan et Claquin est par-

ticulièrement éclairant. Ces deux patrons pêcheurs s'étaient présentés le 18 mars 2005, plus d'un an après le naufrage pour témoigner avoir vu, six jours après le drame, dans l'ouest-nord-ouest des îles Scilly, plusieurs navires militaires et un hélicoptère escortant à très faible allure un sous-marin. La Cour a alors l'idée d'examiner les données astronomiques et météorologiques régnant le 21 janvier 2004. Elle note que lors de l'observation, « à savoir 21 heures, la nuit était pratiquement noire car on se situait près de 4 heures après le coucher du soleil et 4 heures avant le lever de la lune... » donc « que l'heure de la rencontre était défavorable à la reconnaissance visuelle de silhouettes... ». On peut se demander ce que faisaient ces pêcheurs imprudents pour s'aventurer dans cet univers noir et hostile! Mais la conclusion est pire encore dans l'expression du mépris: « Considérant qu'alors que le témoignage dont il est fait état n'a pas été porté directement et rapidement à la connaissance des autorités d'enquête puisqu'il a été révélé aux familles plus d'un an après l'événement qu'il décrit, il ne paraît pas utile à la recherche des causes du naufrage du *Bugaled Breizh* de poursuivre les investigations... » La Justice invoque donc le délai écoulé pour mettre en doute la fiabilité des témoignages des pêcheurs. Mais pourquoi ceux-ci seraient-ils venus témoigner plus tôt, puisque pendant des mois la piste d'un sous-marin était occultée au profit de la chasse au cargo voyou? On voit ici l'intérêt du leurre lancé avec le Seattle Trader! Il y avait dans le Droit romain l'adage: « Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude pour s'exonérer de ses obligations. » On voit qu'ici la règle a été délibérément transgressée.

Les sous-marins ne manquent pas en Manche ce jeudi 15 janvier 2004, si on en croit les déclarations recueillies par la gendarmerie maritime.



Le *Bugaled Breizh* (2004).

D.R.

Elles émanent des patrons de quelque vingt-deux chalutiers, parmi lesquels le *Lérian*, l'*Écume des jours*, le *Boréal*, l'*Azur*, le *Sagittaire*, le *Breizh Arvor 2...* Il n'en a été tenu aucun compte, la position officielle étant de nier l'existence de tout exercice ce jour-là. Il a fallu la perspicacité du journaliste Laurent Richard pour découvrir, lors d'une visite au Centre de secours de Falmouth, la « Thursday war », la « guerre du jeudi », que l'amiral Mérer, Préfet de l'Atlantique, prétendra ensuite connue de tous. « Elle a lieu tous les jeudis, tout le monde le sait sur nos côtes. Il n'y a que les enquêteurs pour ne pas être au courant. »

Dans une affaire semblable, la Royal Navy s'est montrée particulièrement cynique à l'égard de pêcheurs irlandais. Dans le port de Coverhead, au nord de Dublin, l'histoire de Raymond Mac Voy a marqué tous les esprits. Le 19 avril 1982, son chalutier, le *Sharelga*, recule pendant près de 20 minutes. Il ne peut manœuvrer, la mer s'engouffre par l'arrière.

– Le bateau s'est couché sur le côté et a fini par se retourner. Il est resté comme ça et les marins essayaient de s'agripper à la coque, certains ne savaient pas nager.

Raymond est alors certain d'avoir un sous-marin dans ses filets, mais à aucun moment le submersible ne se manifeste.

– Ils nous ont laissés comme ça dans l'eau. Si ça avait été la nuit, nous y serions tous passés, c'est sûr.

Le bateau de pêche finit par sombrer. Les cinq hommes se débattent dans l'eau glacée de la mer d'Irlande. Ils n'auront la vie sauve que grâce à d'autres pêcheurs qui naviguaient à proximité.

– Apparemment ils se moquaient bien du sort de l'équipage. Avec tout leur matériel sophistiqué, ils ont bien dû de rendre compte de ce qui s'était passé.

– Comment pouvez-vous expliquer ça ?

– Ce sont des militaires... des militaires d'un côté et cinq pêcheurs irlandais de l'autre

– Ça ne compte pas ?

– Non pas vraiment, sinon ils auraient fait surface, non ?

Devant l'insistance des pêcheurs, le Premier Ministre irlandais ordonne une enquête. La Marine anglaise organise souvent des exercices militaires dans la zone, mais le lendemain du drame le ministre de la Défense britannique est clair :

– Nous n'avons aucun navire sur la zone et de toute façon nous ne communiquons pas sur la position de nos navires.

Mais coup de théâtre, deux semaines plus tard, un navire militaire irlandais récupère le chalut. On constate alors que les câbles ont été coupés nets, sous l'eau. Les plongeurs du sous-marin les ont cisailés pour libérer le submersible. Autre preuve accablante : un amateur a pris une photo du sous-marin HMS *Porpoise* dans les parages quelque temps avant le drame. Il faudra quand même 4 ans de négociations pour que les Anglais acceptent enfin d'indemniser la famille Mc Voy.

En France, Elie Persley est également victime d'un accident similaire : il est « remorqué » en marche arrière pendant près d'une heure. Le sous-marin finit par faire surface et ses plongeurs le débarrassent de tout le matériel de pêche qui l'encombre. Elie est finalement indemnisé. Mais comble de malchance, sept ans plus tard, nouvel accrochage. Cette fois il fait nuit et le temps est mauvais.

– On a eu la peur de notre vie... si le câble n'avait pas cassé, on allait au fond, c'est clair et net.

Elie est persuadé d'avoir à nouveau pris un sous-marin. Cette nuit là, le Morse est d'ailleurs en mission dans

le secteur et rentre à Lorient pour une inspection en urgence.

– Le commandant n'a pas voulu le reconnaître, il a dit « non, vous n'avez pas touché le sous-marin, vous avez croché dans une épave ». Je sais ce qu'est une croche... je navigue depuis mes 24 ans comme patron, alors faut pas me raconter des conneries. La Marine n'a rien voulu savoir. C'est le pot de terre contre le pot de fer.

Ces histoires de croches sont très en vogue pour rejeter les accusations des pêcheurs. Dans l'affaire du *Bugaled Breizh*, le BEA-mer (Bureau Enquêtes Accidents) a même inventé le concept de « croche molle ». En novembre 2006, les familles sont convoquées au Tribunal de Quimper pour prendre connaissance du rapport de cet organisme qui avait déjà lancé les enquêteurs sur la fausse piste du *Seattle Trader*. Cette fois il s'est surpassé : le *Bugaled Breizh* a coulé parce que son chalut a croché le sable ! Dans tous les ports de pêche de France et de Grande-Bretagne, les professionnels s'esclaffent, mais surtout s'indignent. Une « croche », ça existe, ça peut toujours se produire, mais il faut que le chalut rencontre un obstacle dur, une roche, une épave... Or les fonds où le *Bugaled Breizh* a coulé sont parfaitement plats et lisses. D'ailleurs, les experts qui avaient visionné le film de l'épave n'avaient décelé « aucun indice de croche ». De toute façon, en cas de croche, tout patron sait ce qu'il faut faire, débrayer les treuils et ralentir l'allure. La parade doit être rapide, mais l'équipage a le temps de réagir. On imagine mal enfin le sable animé soudain de cette fameuse « force exogène sous-marine » responsable selon les précédents experts de l'entraînement du bateau au fond. MM. Georges et Thérét d'IFREMER, démontrent l'inanité de cette thèse, mais les pêcheurs conservent de cet épisode le sentiment qu'on les prend pour des imbéciles.

On a également mis en doute les capacités de l'équipage et mis en cause Michel Douce, l'armateur, accusé d'avoir coulé inconsidérément du béton dans les fonds. On a aussi tenté de démontrer le mauvais état du bateau: défauts des faisceaux électriques, des balises, des radeaux de sauvetage, des portes... Tout a été examiné à charge. On a enfin considéré comme fantaisistes les témoignages des divers pêcheurs qui ont participé à la récupération des canots de sauvetage. Le chalutier en possédait deux de couleur orange. Mais le premier aperçu est rouge, sans marquage et vide. Un militaire anglais descend d'un hélicoptère au bout d'un câble pour le crever et le couler, «pour

ne pas déclencher de nouvelles recherches», affirmant que c'est la procédure habituelle. Un autre est bientôt retrouvé, ainsi qu'un corps à proximité. Cette fois, il est orange et porte les lettres BGB (*Bugaled Breizh*). Le chalutier *Hermine* le monte à son bord. Enfin plusieurs mois plus tard, dans l'épave du *Bugaled Breizh* renflouée, on découvre le deuxième radeau orange. D'où vient donc ce radeau rouge en surplus? On peut penser raisonnablement qu'il a été mis à l'eau par l'hélicoptère présent sur les lieux, en vue de recueillir d'éventuels survivants ou par tout autre bâtiment militaire en exercice et témoin du drame. Mais cette hypothèse a été balayée, préférant soutenir que les pêcheurs se

sont trompés dans leur décompte et qu'ils ont pu confondre orange et rouge! Pour des gens qui ont passé des années à s'user les yeux à scruter les moindres nuances et variations de la mer et du ciel, peut-on imaginer pire injure?

Le Code Napoléon dans sa première rédaction stipulait: «le maître est cru sur son affirmation, le serviteur doit en faire la preuve». Si l'article a été aboli en 1868, il semble qu'il en reste quelque trace dans le domaine maritime à l'encontre du pêcheur, dont l'irremplaçable expérience de la mer est rarement prise en considération.

Jacques Losay

Festival Pêcheurs du Monde

Lorient, du 19 au 24 mars 2013



5^e festival international de films

Les pêcheurs entrent en résistance

Avant les poissons, ce qui nous intéresse, ce sont les hommes et les femmes qui vivent d'une activité difficile, dangereuse, mais passionnante, en relation étroite avec la nature, ses dangers, ses richesses et ses limites. Derrière les caméras, des hommes et des femmes cherchent aussi à partager leur vie, leurs combats, leurs interrogations. Pour cela, ils vont au bout d'eux-mêmes et jusque dans les coins les plus reculés, parfois en prenant des risques, toujours avec patience. Certains maîtrisent l'image, le son, le montage avec un brio qui nous émeut et nous laissent des souvenirs inoubliables.

Le festival «Pêcheurs du Monde» permet de partager ces rencontres exceptionnelles entre des pêcheurs et des réalisateurs. La nouveauté cette année, ce sont les témoignages de résistance des communautés, au Japon, en Afrique du Sud, en Inde, au Canada, en Irlande et aussi chez nous en France. Les pêcheurs refusent de disparaître sacrifiés aux intérêts des puissants qui veulent les déposséder au nom de l'environnement ou du profit.

Ce numéro 100 est le dernier bulletin publié sous cette forme

Le bulletin paraîtra désormais en version électronique pour permettre une plus grande réactivité et réduire les coûts. Pour recevoir ce bulletin, il faut donc désormais s'abonner auprès du CRISLA en adressant un courriel au <crisla@ritimo.org> en précisant nom, prénom et adresse postale.

La publication sera disponible en ligne sur les sites du CRISLA et de Pêche et Développement. Des versions papier des articles pourront être adressées à la demande de ceux qui ne disposent pas d'Internet.

Ceux qui souhaitent soutenir cette publication peuvent adresser leur participation par chèque à l'ordre du CRISLA: 1 avenue de la Marne 56100 Lorient, France.

Courriel CRISLA: crisla@ritimo.org • www.crisla.org
 Courriel Pêche et Développement: peche.dev@wanadoo.fr
 site: www.peche-dev.org • ISSN 1283-6885

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Alain Le Sann

MISE EN PAGE

Rafael Krobski

IMPRESSION

Objectif repro